



**DELIB 21-2023**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 22 mars 2023 à 20h00**

**1 place de la Mairie  
81290 VIVIERS LES MONTAGNES**

Afférents au Conseil : 14  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 17/03/2023  
Date d'affichage : 17/03/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et deux mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC  
Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNES, Manuel GONCALVES, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMAND pouvoir à Mme COURTOIS SABARTHES et M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

La séance débute à 20h05

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0

Objet de la délibération : **ADHESION A L'ASSOCIATION DE BEAUDECOURT**

Avec les convocations, il vous a été transmis un courrier de l'association des amis de Beaudecourt réceptionné en date du 30 janvier 2023 par les services de la mairie.

Dans ce courrier l'association annonce lancer une campagne de Mécénat afin de préserver le patrimoine historique, de mettre en place des projets d'hébergement pour les blessés de l'armée de terre transitant par la garnison du 8<sup>ème</sup> RPIMA et offrir un lieu d'accueil adapté pour toutes les familles monoparentales militaires. M. le maire propose une adhésion de principe à l'association et propose que le maire adjoint : Paul SALVAN se mette en rapport avec l'association.

Pour : 14                      Contre : 1                      Abstention : 3

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

